

**QUESTION N° 05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Intégrant l'effet du B.P. 2020 selon le vote précédent du budget général de la commune, selon sa dotation du chapitre 65 de 386.034 €, dont son article 6574 – subventions aux associations, doté pour 75.200 €.

Concernant ces subventions aux associations, il est proposé une 1<sup>ère</sup> affectation suivante pour 2020 :

<b>Associations Eguilles</b>	<b>propositions 2020</b>
ADFI Provence	500,00 €
Aix Prim Jazz	2.400,00 €
Amicale Personnel Communal	2.500,00 €
A.P.A.E. association pôle d'activité éguilles	1.250,00 €
Artisans et commerçants d'Eguilles	2.400,00 €
AVF Eguilles Accueil	2.000,00 €
Coopérative scolaire Cros	550,00 €
Coopérative scolaire Surville	550,00 €
Clos Saint Thérèse (scouts)	1.600,00 €
Conférence St Vincent de Paul ; aides sociales	3.600,00 €
Croix Rouge	500,00 €
Culture et Bibliothèque pour Tous	2.200,00 €
Eguilles Action Humanitaire : actions France	800,00 €
Fitiavana (Aide personnes Madagascar)	800,00 €
Foyer Rural	2.000,00 €
Harmonie Municipale d'Eguilles	2.000,00 €
Kibitka	1.000,00 €
L' Autre (hébergement d'urgence)	1.000,00 €
Les Capucines Figons	480,00 €
Les Chats Faux (concerts de rock)	2.400,00 €
Les Voix Auréliennes	1.200,00 €
Lutins, Lutines (assistantes maternelles)	50,00 €
Secours Catholique	1.200,00 €
Te Ro'o Tahiti	1.600,00 €
UNC Union Nationale des Combattants	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33.030 €</b>

Résultat : 75.200 € de dotation - 33.030 € de 1<sup>ère</sup> attribution = **42.170 € de solde disponible.**